



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 22 avril 2021 à 18 heures 00 minutes
Salle du Conseil municipal

Présents :

Mme BRIDAY Laurence, M. BRIDAY Stéphane, M. CESSOT Cyril, Mme CORDONNIER Jocelyne, M. GAUTHERON Michel, Mme HUMBERT Agnès, Mme LABORDE Anaïs, M. LEFEBVRE David, Mme LEGER Audrey, M. PEREIRA Antonio, Mme PORTERA Laure, M. RICHARD Alain, M. RODET Arthur, M. THEVENET Thierry, Mme TRAPON Sylvie, Mme TROUSSARD Yvonne

Procurator(s) : M. DUREUIL Vincent a donné pouvoir à Mme Sylvie TRAPON, Mme PONSOT Lucie a donné pouvoir à Mme BRIDAY Laurence.

Absent(s) : Mme CASULA Lucie

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Madame Yvonne TROUSSARD

Président de séance : Madame Sylvie TRAPON

1 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne Madame Yvonne TROUSSARD, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du Compte Rendu de la séance du 4 avril 2021

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 04 avril 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Autorisation de contracter un emprunt pour l'achat d'un terrain rue des Bordes

Afin d'assurer le financement de l'acquisition d'un terrain situé rue des Bordes à Rully, en vue de la construction d'une résidence séniors, il y a lieu de recourir à un emprunt.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, le Conseil municipal :

AUTORISE Madame le Maire à réaliser auprès de la Banque Populaire un emprunt d'un montant de 90 000,00€ aux conditions suivantes, fixées dans l'offre du 25 mars 2021 :

- Taux fixe de 0,75%
- Durée : 25 ans
- Frais de dossier : 100€
- Remboursements : Annuel
- Montant des remboursements : 3 936,74€ - 1ère échéance avancée et débloqué en une seule fois
- Montants des intérêts : 8 418,50€

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat aux conditions précitées

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Informations diverses

4.1. Location de la future salle multi-usages :

La Commune ne souhaite plus proposer la location de la salle des fêtes aux particuliers, afin de ne pas mettre en péril l'octroi d'une subvention LEADER estimée à 100 000€ pour les travaux en cours. Cette salle, qui sera reconvertie en salle multi-usages, n'était louée que très rarement aux particuliers (*1 à 2 fois par an maximum*) pour des célébrations sans musique.

4.2. Installation d'un distributeur à pizzas sur la Commune :

La Commune a été démarchée par un restaurateur qui souhaite installer un distributeur de pizzas 7/7 - 24/24 sur le territoire de la Commune - après débats et pour de nombreuses raisons (*esthétiques - tranquillité publique - modèle économique*), les élus ne souhaitent pas que ce système soit installé sur la Commune.

Fait à RULLY
Le Maire, Sylvie TRAPON